

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 juin 2018,

Présents : M. Durantet Gilles, Lacroix Stéphane, M. Bargoin Jean-Paul, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, Mme Matichard Valérie, M. Dépalle Jean-François, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Corre Jean-François

Excusés : Mme Renault Sylvie représentée par Mme Matichard Valérie
Mme Bigay Françoise représentée par M. Bargoin Jean-Paul
M. Audibert Christian représenté par M. Durantet Gilles

Absents : M. Basmaison David
Mme Bigay Laëtitia

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Douaillat Isabelle

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2018, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Travaux d'aménagement du centre-bourg, rue Francisque Drifford et rue du Village Caché – Signature du marché de travaux
- Service assainissement – rapport sur le prix et la qualité du service public – année 2017
- Transfert de la compétence « piscine » à Vichy Communauté - Convention de mise à disposition de personnel
- Ecole communale Yves DUTEIL - Garderie pré et post-scolaire
- Maisons Ages & Vie
- Loyers impayés – Mise en œuvre d'une procédure

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

- DM n°4/2018 – L'entreprise Colas Rhône-Alpes Auvergne sise à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03500) a été retenue pour effectuer les travaux d'aménagement de voies communales, programme 2017 pour un montant de 105 627,12 € TTC.
Les crédits sont pris sur l'article 2315-291 du budget 2018.

☞ S'agissant des travaux d'aménagement du centre-bourg, rue Francisque Drifford et rue du Village Caché, autorisation est donnée au Maire pour signer les pièces du marché de travaux à passer avec l'entreprise SIORAT de Pont-du-Château (63) pour 322 850 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2017. Ce rapport permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en mairie et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Afin de faciliter le fonctionnement saisonnier de la piscine, mise à disposition, par convention, de personnel communal à temps non complet à Vichy Communauté.

En raison du retour à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée scolaire 2018-2019, révision du fonctionnement de la garderie pré et post-scolaire de l'école communale Yves Duteil, comme suit :

Horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h15 - 8h20	7h15 - 8h20	/	7h15 - 8h20	7h15 - 8h20
Temps de midi	11h20- 12h15	11h20- 12h15	/	11h20- 12h15	11h20- 12h15
Après-Midi	16 h 20 - 18 h	16 h 20 - 18 h	/	16 h 20 - 18 h	16 h 20 - 18 h

Accord de principe pour l'installation sur le territoire communal d'une structure « Maisons Ages & Vie » tendant à maintenir un lieu de vie, un lieu de soin de taille familiale, adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

la visiter d'une « Maison Age&Vie » en fonctionnement sera organisée.

Engagement des poursuites contre les locataires qui ne payent pas les loyers et mise en place de la procédure de résiliation de bail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 9 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 9 juillet 2018

Le Maire,
Gilles DURANTET

